

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 31 août 2015**CP2015_08_4
id. 1979

L'an deux mille quinze le trente et un août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**NETTOYAGE DES LOCAUX, DU MOBILIER ET DES ABORDS DES
BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX
LOT N°5 – CENTRE TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL
AVENANT N°1**

Le marché n° 348/13 relatif au nettoyage des locaux, du mobilier et des abords des bâtiments départementaux (lot n°5 – Centre Technique Départemental) a été conclu le 3 octobre 2013 avec la Société PLD GARONNE.

L'installation des agents de la Direction des Moyens Généraux dans les locaux de la rue du Docteur Labat a engendré une augmentation du besoin de nettoyage.

Le présent avenant a donc pour objet l'augmentation du montant du marché.

Lors de sa séance du 2 juillet 2015, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Le nouveau montant annuel du marché passe de ~~5 976,00 € HT~~ (7 147,30 € TTC) à 7 614,00 € HT (9 136,80 € TTC) représentant une augmentation de 1 638,00 € HT (1 965,60 € TTC) soit 27,41 %.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 2 juillet 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département l'avenant n° 1 au marché n° 348/13 relatif au nettoyage de locaux, du mobilier et des abords des bâtiments départementaux (lot n° 5 – Centre Technique Départemental) ;
- Précise que le montant annuel du marché passe de 5 976,00 € HT (7 147,30 € TTC) à 7 614,00 € HT (9 136,80 € TTC) représentant une augmentation de 1 638,00 € HT (1 965,60 € TTC) soit 27,41 %.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC